

AFFAIRE N° 5

OBJET : CESSION GRATUITE DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE VOIES PUBLIQUES.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article R.332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques, sont tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10% de la superficie de leurs parcelles l'emprise nécessaire à l'élargissement desdites voies.

Sont ainsi concernées les parcelles ci-dessous désignées :

Références cadastrales	Situation	Propriétaires
CD 46 BR 497 AP 84 CD 98-134 BR 672 BS 295 CS 31 BR 764 BD 210 BI 32 CT 70-71 BD 261	Montagne Chemin de l'ancienne poste Bretagne Chemin Font Brune 26, rue Bertin Montagne Bretagne Chemin du Milieu Route du Moufia Ste-Clotilde P.K 3 Bois de Nèfles Bretagne Chemin de l'Ancienne Poste Ste-Clotilde Moufia Chemin Naze Moufia Bois de Nèfles Petit Pont Sainte-Clotilde	M. ARAUX Georges Marie M. MAILLOT Guy M. IVOULA Marcel Mme JAVOTTE Gisèle M. HOAREAU Lilian M. TURPIN Charles Emilien M. HUBERT Léonce Mme MAILLOT Gitane M. PADAVATAN Roland CHANE TO HING Mme HOAREAU Estellie Mme MOUNICHETTY Marie Josiane
AS 327 CS 367 CW 166 BR 667 CE 112 BE 72-73 BP 212 P. BV 361 BD 217-218 BN 10a BW 131 CS 30 BS 140 BR 123 BW 238 BT 23	Ruelle Samat N°7 Bois de Nèfles P.K.3.5. Bretagne Chemin Dispensaire Bretagne Ruelle du Stade Montagne Ruelle des Bambous Ste-Clotilde Av. Leconte de Lisle 51 Chemin des Maraîchers Bretagne 74, Route de Montgaillard Chemin Lory les Hauts Commune Prima Canal du Brûlé P.K.3 Bois de Nèfles P.K.3 Chemin Bretelle Moufia Chemin Lacroix Ste-Clotilde 162, Route du Brûlé Ste-Clotilde Ch; Lory les Hauts	M. GRONDIN Claude M. BEGUE Jean Claude Mme RIVIERE Huguette Mme GANGAMA Simone M. COUTAYE Alexis M. SAVAGAMY Michel M. PAYET Antoine Joseph M. PAUSE Georges Marie Ren M. SINAPAN Jean Pierre M. MINATCHY Claude Mme HOAREAU Rémonde M. DUCHEMANN Michel M. KON SUN TACK Marcel M. BEGUE Jean Bernard Mme GUICHARD Suzanne Mme PAYET Evelyne

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics, Finances et Cadre de Vie : favorable

Reçu à la Préfecture
le 13/03/1984

ADOpte A L'UNANIMITE